

Brèves d'éthique

Abus de position dominante : Google adresse ses propositions à la Commission

En novembre 2010, la Commission européenne avait lancé une enquête à l'encontre de Google suite à différentes plaintes de ses concurrents (Microsoft, Opodo, e-Dreams notamment). Suite à l'ultimatum lancé par la Commission, Google a fait part de ses propositions le 2 juillet afin de mettre fin à la situation litigieuse. Un porte-parole de Google a déclaré : "*nous avons proposé de régler les quatre grands sujets que la Commission a décrits comme potentiellement porteurs d'inquiétudes. Nous allons continuer de travailler étroitement avec la Commission*". Si La Commission juge les propositions satisfaisantes, elle devrait clore l'enquête.

Bruxelles sanctionne de 13,6 millions d'euros des fabricants de produits de gestion de l'eau

La Commission européenne a décidé d'infliger, le 27 juin, des amendes à plusieurs fabricants de produits de gestion de l'eau utilisés dans les installations sanitaires, de chauffage et de réfrigération, pour entente et pratiques commerciales restrictives. Elle a cependant réduit le montant de chaque amende de 10 %, car l'affaire a été résolue dans le cadre d'une procédure de transaction : les entreprises concernées ont reconnu leur participation à l'entente et leur responsabilité à cet égard . Une amende totale de 13,6 millions d'euros a été infligée à Flamco et à Reflex Aucune amende n'a été infligée à Pneumatex, qui a bénéficié d'une immunité pour avoir révélé l'existence de l'entente à la Commission.

La Commission recalcule les amendes de Mitsubishi et à Toshiba pour les commutateurs à gaz

En 2007, la Commission avait infligé des amendes pour un total de plus de 750 meuros à 20 entreprises ayant participé à une entente sur le marché des appareillages de commutation à isolation gazeuse. Un appareillage de commutation à isolation gazeuse (AIG) est un matériel électrique lourd qui sert à contrôler le flux d'énergie dans les réseaux électriques. Mitsubishi et Toshiba avaient introduit un recours en annulation contre la décision de la Commission devant le Tribunal de l'Union européenne. Ce dernier avait partiellement annulé la sanction. Le 27 juin, la Commission a donc recalculé les amendes, au total les deux électriciens paieront 136 millions d'euros.

Etats Unis : les membres du Congrès exploitent des informations privilégiées

Selon The Washington Post du 24 juin, une trentaine de membres de la Chambre de représentants ont modifié leur portefeuille d'actions après avoir reçu des informations du gouvernement portant sur la crise financière de 2008. Plusieurs présidents de comités ainsi que des membres ayant des responsabilités au sein du Congrès ont effectué au total de 166 modifications en l'espace de deux jours à l'occasion de conversations avec des fonctionnaires de la Réserve fédérale ou du Trésor.

BPCE-Pérol : la cour de cassation ouvre une information judiciaire

Le 27 juin, la Cour de cassation a rendu un arrêt permettant enfin d'ouvrir une information judiciaire sur les conditions de nomination de François Pérol à la tête de BPCE en février 2009, alors qu'en qualité de secrétaire général adjoint de l'Elysée, il avait œuvré à ce regroupement.

La Commission de déontologie de la fonction publique n'avait pas été saisie pour cette nomination ce qui avait entraîné la démission de deux de ses membres.

Goldman Sachs condamné pour communication erronée sur les conflits d'intérêts

Le 21 juin dernier, le tribunal fédéral de New-York a accueilli favorablement la demande des actionnaires de condamner Goldman Sachs au motif que la valeur des actions de la firme avait été surévaluée. Leur argumentation se basait sur le fait qu'entre 2007 et 2010, Goldman Sachs avait, à plusieurs reprises, communiqué aux actionnaires des informations erronées sur sa capacité à gérer les conflits d'intérêts ainsi que sur son respect strict des lois. Par ailleurs, une enquête de la SEC a révélé qu'à cette même période de nombreux conflits d'intérêts majeurs étaient survenus, pour lesquels la firme s'était d'ailleurs vue infliger une amende de 550m\$. De ce fait, le tribunal a rejeté

la défense présentée par Goldman Sachs qui tendait à dire que les actionnaires ne pouvaient ignorer que ces informations étaient erronées puisqu'il était connu que, dans ce secteur, ce type d'affirmations était très subjectif.

Oxford University Press admet avoir commis des actes de corruption en Afrique

Le Serious Fraud Office britannique (SFO) a accepté d'arrêter ses poursuites à l'encontre de Oxford Publishing contre le paiement de 1,9 m£, la maison mère Oxford University Press (OUP) a reconnu l'existence d'un « *paiement erroné* ». Il était reproché dans cette affaire des actes de corruption commis dans des pays de l'Afrique de l'est anglophone à l'occasion de la vente de manuels scolaires. Par ailleurs, OUP a négocié avec la Banque Mondiale une « *résolution* » par laquelle la société accepte une amende de 500 k\$. OUP a également annoncé le versement de 2 m£ à des ONG en relation avec l'éducation actives en Afrique sub-saharienne.

Allemagne : les cadeaux des labos aux médecins ne relève pas d'une pratique corruptrice

Une décision de Cour fédérale de justice allemande (*Bundesgerichtshof*) a émis une décision le 22 juin selon laquelle les cadeaux faits par les sociétés pharmaceutiques aux médecins ne pouvaient pas être considérés comme relevant de pratiques corruptrices selon les lois en vigueur en Allemagne. Transparency International Allemagne a déclaré regretter cette décision de la cour suprême.

Etats-Unis : vote de la SEC sur les règles d'application du « *Publish what you pay* » en août

Le site du collectif *Publish what you pay* (PWYP) a publié un communiqué le 3 juillet où l'association se félicite d'une décision de la Securities and Exchange Commission (SEC) sur les modalités d'application de la Section 1504, appelée également "amendement Cardin-Lugar" de la loi Dodd-Frank relatif à la réforme de la finance américaine. La SEC avait reçu récemment une lettre de 65 membres éminents du Congrès stigmatisant le retard accusé par le régulateur dans la publication de ces règles. La Sec a promis de prendre position le 22 août.